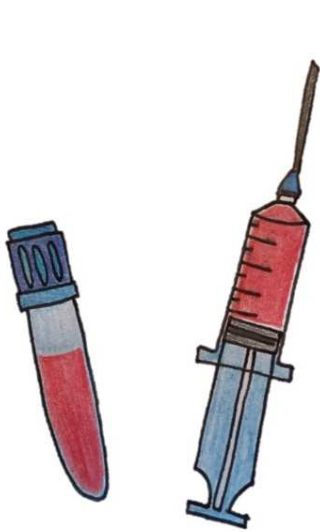


PROTOCOLE POUR L'ELEVEUR

IBR POSITIF

Le résultat de votre recherche s'avère positif sur un dépistage à l'introduction ou suite à un taux de séropositivité fort vis-à-vis de l'IBR.

L'éleveur s'engage à :



Durée du plan :
5 ans

- Vacciner les bovins de son cheptel selon le protocole défini
- Payer le coût de la vaccination globale au vétérinaire
- Analyser les bovins de plus de 2 ans lors de la prophylaxie annuelle à l'année 4 et 5.
- au cas où, vacciner les nouveaux bovins trouvés positifs lors de la prophylaxie,
- Vacciner les achats en année 1 et 2 quel que soit l'âge de l'animal
- Pour les autres années, les achats devront être dépistés en analyse individuelle

Le vétérinaire s'engage à :

- Vacciner les bovins du cheptel selon le protocole défini
- Faire parvenir au GDS les comptes-rendus de vaccination dans les plus brefs délais.

Le GDS s'engage à :

- Financer 50 % du coût total de la vaccination globale sur la durée du plan de vaccination (5ans),
- Payer les analyses de mélanges à l'année 4 et 5.

- Dans le cas des élevages, à fort taux de séroconversion, le GDS s'engage à prendre en charge 50 % des frais d'analyses individuelles suite à des reprises de mélange positif en prophylaxie.

Bien évidemment, il faut être adhérent au GDS et cotiser à la Caisse Coups Durs Bovine.